

**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL



N° 2024-026/SMTI

du 13 septembre 2024.



DELIBERATION

relative à la décision modificative n°2 au budget 2024 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la délibération n°2023-050/SMTI du 29 décembre 2023 adoptant le budget primitif du syndicat mixte de transport interurbain pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n°2024-002/SMTI du 19 février 2024 relative à la décision modificative n°1 au budget 2024 du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu la délibération n°2024-014/SMTI du 19 avril 2024 relative au budget supplémentaire 2024 du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu le rapport de présentation n° 2024-026/SMTI au Comité Syndical ;

Vu les statuts du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant sur l'opportunité de procéder à la décision modificative n°2 du budget 2024 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Comité Syndical approuve la décision modificative n°2 au budget 2024 du syndicat mixte.

Article 2 : La balance générale de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2024 se présente comme suit :

Dépenses - Section Fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	DM2
011	6066	Carburant	- 2 000 000
011	611	Sous-traitance générale	- 130 000 000
011	61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	- 74 609 892
011	6156	Maintenance	- 2 960 000
011	6168	Prime d'assurance	- 351 765
011	617	Frais d'études	8 000 000
011	618	Formations	- 1 000 000
011	6233	Catalogues et imprimés	- 345 018
011	6256	Missions	- 1 500 000
011	6288	Autres	- 2 000 000
042	6811	Dotations aux amortissements	- 62 500 000
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000 000
Total			- 249 266 675

Recettes - Section Fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	DM2
70	7068	Services accessoires aux transports	- 149 500 000
75	758	Produits divers de gestion courante	- 99 766 675
Total			- 249 266 675

Dépenses - Section Investissement			
Chap.	Art.	Libellé	DM2
16	1641	Emprunts	- 74 193 996
21	2181	Installations générales, aménagements, agencements	1 693 996
21	2182	Matériel de transport	5 000 000
21	2183	Matériel informatique	5 000 000
Total			- 62 500 000

Recettes - Section Investissement			
Chap.	Art.	Libellé	DM2
040	28182	Matériel de transport	- 62 500 000
Total			- 62 500 000

Equilibre des écritures			-
--------------------------------	--	--	----------

Article 3 : Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Délibéré en séance, le 13 septembre 2024.

Un membre,

Thierry GOWECEE

Le Président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Milakulo TUKUMULI

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le 18/09/2024, et rendue exécutoire le 01/10/2024.

M. Le Directeur



Ampliations :

- | | |
|---|---|
| • Haut-commissariat | 1 |
| • Nouvelle-Calédonie | 1 |
| • Province Nord | 1 |
| • Province Sud | 1 |
| • Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie | 1 |
| • Intéressé | 1 |
| • Archives | 3 |

Quorum :

- | | |
|-------------------------|---|
| • Membres en exercice : | 6 |
| • Membres présents : | 6 |
| • Membres représentés : | 0 |
| • Suffrages exprimés : | 6 |
| • Pour : | 6 |
| • Contre : | 0 |
| • Abstentions : | 0 |